

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

**COMPTE RENDU DES DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

13 MAI 2016

Présent(s) :

Colette FABRON, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC,
Michel GUILLOT, Christophe BORELLI, Isabelle LOMBARD, Georges BRUN, Jean-Jacques
ALBERT, Geneviève CERAGIOLI.

Représenté(s) :

Anne-Marie FULCONIS par Colette FABRON,
Jean-Charles GUIRAN par Nathalie JACQUOT,
Michèle BORFIGA par Jean Marie ÉMERIC,
Alexandra BASSISTY par Éric BARALE.

Absent(s) :

Mme Nathalie JACQUOT a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Convocation transmise à l'ensemble des Élus le 3 mai 2016 par courrier à leur domicile.

.../...

Demande de modification de l'ordre du jour : Ajout de trois décisions supplémentaires

- Projet de parvis devant l'église du Bourguet
 - Tarification de l'activité golf à Auron
 - Fonds de Concours Métropolitain d'Investissement
- Approuvé à l'unanimité

Compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2016

- Pas d'observation

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2014.

Arrêté municipal du 18 avril 2016 : Convention pluriannuelle de pâturage avec la SCEA la Roria.

191. Office de Tourisme - Désignation d'un représentant supplémentaire - Convention d'objectif

Désignation d'un représentant supplémentaire en application de la délibération de l'office de tourisme du 21 novembre 2014 qui prévoyait que le comité de direction serait composé notamment de deux représentants des communes en complément des Maires.

Proposition : Nathalie Jacquot.

- Approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Convention d'objectif : Mme le Maire rappelle que par délibérations du 12 novembre 2012 et 14 décembre 2012 la Métropole et la commune ont modifié les statuts de la Métropole afin de restituer aux communes la compétence Tourisme, la Métropole ne conservant que la promotion touristique à l'international.

Dès lors il convenait de déterminer un mode de gouvernance pour l'EPIC Espace Mercantour qui ne disposait plus de collectivité de rattachement. Sans décision de la part des communes concernées, c'est la Métropole qui abondait le budget de l'EPIC pour les exercices 2013 et 2014 mais cette situation ne pouvait perdurer.

Par courrier du 8 mars 2016 la Métropole a indiqué que désormais ce serait les communes qui devront verser une subvention à l'EPIC pour assurer son fonctionnement étant précisé que préalablement la Métropole verse une subvention équivalente à la commune.

La procédure de classement officiel de cet organisme nécessite qu'il soit rattaché à une ou plusieurs collectivités en l'occurrence les trois communes de la haute Tinée par une convention d'objectifs précisant les missions qui lui sont confiées et les moyens qui lui sont attribués.

Il est donc aujourd'hui indispensable de signer cette convention d'une durée de deux ans qui va permettre de faire avancer la procédure de classement.

- Approuvé à l'unanimité

192. Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe – modification du tableau des effectifs

Il est rappelé que Mme Magali Torelli a obtenu une mutation dans une autre commune et qu'il est possible de la remplacer par une personne sélectionnée en fonction de ses références professionnelles intéressantes. Il s'agit de Mme Catherine Kortus qui a présenté sa candidature après une annonce diffusée dans la presse spécialisée. Cette personne est actuellement au grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe, grade qui n'existe pas actuellement dans l'effectif communal. Il convient donc de le créer par délibération.

A la suite de la mutation de Mme Torelli, il n'est plus nécessaire de conserver son poste dans l'effectif communal.

- Approuvé à l'unanimité.

193. Création de trois postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Dans le cadre de l'avancement régulier par ancienneté de trois agents administratifs il est proposé de créer trois postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de supprimer trois postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

- Approuvé à l'unanimité.

194. Modification du tableau des effectifs- cadre d'emploi des adjoints techniques

Dans le cadre de l'avancement régulier par ancienneté de deux agents techniques il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet en remplacement d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet.

- Approuvé à l'unanimité.

195. Décision Budgétaire Modificative 2016 N°1

Proposition de modification des inscriptions budgétaires afin de prendre en compte :

- En fonctionnement la participation de la commune à l'EPIC : 273 600€ tant en dépense qu'en recette provenant de la Métropole
- En investissement les opérations qui n'ont pas encore fait l'objet de travaux mais qui doivent être inscrites budgétairement :
 - Maison de Santé Pluriprofessionnelle
 - Aménagement du cœur du village
 - Piste forestière de la Pinatelle

.../...

- Panneaux lumineux
- Réaménagement de la salle polyvalente
- Adaptation de l'accueil de la mairie aux PMR

➤ Approuvé à l'unanimité

196. Budget principal : Approbation du compte administratif 2015

Après lecture des opérations réalisées pour chaque section au cours de l'exercice 2015 et des reports de l'exercice précédent, le conseil municipal procède à l'affectation des résultats en fonctionnement et en investissement.

➤ Approuvé à l'unanimité

197. Budget annexe des services annexes de la station : Approbation du compte administratif 2015

Après lecture des opérations réalisées pour chaque section au cours de l'exercice 2015 et des reports de l'exercice précédent, le conseil municipal procède à l'affectation des résultats en fonctionnement et en investissement.

➤ Approuvé à l'unanimité

198. Budget annexe du service transport : Approbation du compte administratif 2015

Après lecture des opérations réalisées pour chaque section au cours de l'exercice 2015 et des reports de l'exercice précédent, le conseil municipal procède à l'affectation des résultats en fonctionnement et en investissement.

➤ Approuvé à l'unanimité

199. Approbation des comptes de gestions des trois budgets pour l'exercice 2015

➤ Approuvé à l'unanimité

200. Associations - Attributions de subventions

Archiconfrérie des Pénitents : 2 000 €

Star team for the Children : 10 000 €

Unité : 1 000 €

➤ Approuvé à l'unanimité

.../...

201. Services annexes d'Auron

Arrêté des comptes 2015

- Approuvé à l'unanimité

202. Services annexes d'Auron

Tarifification activités 2016

- Approuvé à l'unanimité

203. Parking inférieur de Chastellares – cession à titre gratuit des parcelles communales à la Métropole Nice Côte d'Azur

Afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement la Métropole souhaite acquérir une superficie de 8381 M2 à détacher de certaines parcelles communales situées sur le secteur de Chastellares.

Cession à titre gratuit.

- Approuvé à l'unanimité moins une abstention.

204. Demande d'inscription au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées de la portion de sentier comprise entre le refuge de Rabuons et le Lagarot.

- Approuvé à l'unanimité

205. Aménagement du parvis de l'église du Bourguet - demande de subvention au Département

Cette opération consiste à :

- Pavage du parvis et du cheminement piéton
- Assainissement des murs par drainage des eaux
- Réfection du mur de soutènement
- Remise en valeur du monument aux morts
- Remise en état de l'éclairage décoratif

- Montant estimé à 50 000 TTC

Demande de subvention au Conseil Départemental 30%

- Approuvé à l'unanimité

206. Fonds de Concours Métropolitain d'Investissement- convention avec la Métropole Nice Côte d'Azur relative à la réalisation de diverses opérations de voirie sur la commune

Afin de participer au financement de différents travaux tels que aménagement des accès à la garderie, construction de parapets aux abords de la chapelle St Erige, construction de couches de roulement sur diverses voies et aménagement du quai du point relais, il est proposé de participer à cette opération réalisée sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine en utilisant la procédure du Fonds de Concours Métropolitain d'Investissement qui permet à la commune de verser un montant de 56 000€ sur une opération estimée à 124 467€ HT.

- Approuvé à l'unanimité

LE MAIRE,

Colette FABRON.